

Procès-verbal Conseil Syndical
Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud
Lundi 1^{er} août 2022 19H00

Pour rappel la convocation du 21/07/2022 :

ORDRE DU JOUR : Session Ordinaire :

Désignation du secrétaire de séance & approbation du compte-rendu du 19 juillet 2022

Délibérations :

- Marché de services pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'adduction d'eau potable
- Proposition NALDEO : Assistance bureau d'étude pour la prestation de service

Informations et questions diverses

Programmation réunion publique : forages La Pesse & CPIE : récupération de l'eau de pluie

Présents : C. ROCHET, S. GROS, F. MILLET, J. CARNOT, G. JUBERT, E. GRENARD, A. MICHAMBLE, S. DIONNET, Q. GROS

Absents : R. PERRIN

Secrétaire : T. GRENARD

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 19.07.2022, vote pour à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS :

- Marché de services pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'adduction d'eau potable

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, et sur la base du rapport d'analyse des offres annexé à cette délibération :

Vu les dispositions prévues par les articles L.1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 juillet 2022 portant sur l'examen des candidatures et des offres initiales,

Vu le rapport d'analyse des offres initiales de la Commission annexé au procès-verbal en date du 21 juillet 2022 portant sur l'examen des candidatures et des offres initiales,

Vu le rapport d'analyse des offres finales réalisé par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,

Vu le projet de contrat et ses annexes.

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud a engagé une consultation, sur le fondement des articles L. 1414-1 et suivants du CGCT relatifs aux marchés publics de service public et sur le fondement de la deuxième partie législative et réglementaire du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés publics et la passation du marché selon la procédure concurrentielle avec négociation en application des articles L2124-3, R2124-4, R. 2161-21 à R. 2161-23, en vue de confier à un titulaire, via un marché de prestation de service, la gestion du service public Eau Potable pour une durée de 3 ans, reconductible expressément 2 fois 1 an, à compter du 1er septembre 2022. Le marché prendra fin au plus tard le 31 août 2027.

Déroulement de la procédure

Un avis de concession a été publié :

- au JOUE, envoi de la publicité le 18/05/2022, publié le 23/05/2022 sous le n°2022/S099-274511
- au BOAMP, envoi de la publicité le 18/05/2022 et publié le 20/05/2022 sous le n°22-71291

La procédure n'a pas été allotie.

Il a été décidé de recourir à la procédure formalisée en application des articles L2124-3, R2124-4, R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la Commande Publique, avec négociation et sans présélection préalable de candidats, librement définie par l'entité adjudicatrice.

La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 20 juin 2022 à 12h00.

Un candidat a déposé un pli avant les date et heure limites :

- SUEZ Eau France,

L'entreprise SOGEDO a transmis, hors délais et en dehors de la plateforme, par mail, un courrier de renoncement à concourir pour le marché en raison de leur plan de charge.

La candidature du candidat a fait l'objet d'une analyse conformément à ce qui avait été indiqué dans l'avis de consultation et le règlement de la consultation sur la base de l'examen :

- de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle,
- des capacités économiques et financières,
- des capacités techniques et professionnelles, comprenant l'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

L'offre du candidat a été évaluée au regard des critères d'évaluation exposés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Proposition financière sur la base de la DPGF et du DQE : 40%
- Valeur technique de l'offre : 60 %, décomposée selon :
 - o Compréhension des enjeux et Organisation générale pour l'exploitation du service en fonctionnement normal : 15 %
 - o La gestion de crise – astreinte – communication de crise : 15 %
 - o La qualité, la pertinence et le niveau de détail du programme d'entretien 25 %
 - o Le reporting et la transparence du service : 5 %

Le Président a décidé d'engager les négociations avec le candidat et a, en conséquence, invité ce candidat à participer à une réunion de négociation le 30 juin 2022. Le candidat s'est présenté à cette réunion.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 juillet 2022 à 14h00 pour se prononcer sur l'ensemble des analyses opérées à la date de la Commission dans le cadre de cette consultation, à savoir l'analyse des candidatures et l'analyse des offres à l'issue de la première phase de négociation. La Commission a constaté lors de sa séance que le candidat a remis l'intégralité des documents demandés au titre de la candidature et l'offre.

La Commission s'est prononcée sur la recevabilité de la candidature au regard des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, conformément à ce qui avait été indiqué dans l'avis de consultation et le règlement de la consultation, rappelé précédemment.

Dans le cadre de cet examen de la candidature, la Commission a approuvé la candidature, celle-ci répondant aux conditions requises au règlement de consultation. La Commission a ensuite procédé à l'analyse de l'offre initiale, sur la base du rapport d'analyse des offres initiales préalablement transmis aux membres de la Commission, au regard des critères d'évaluation exposés dans le règlement de la consultation, et rappelé précédemment.

Au vu de l'analyse des offres initiales et des critères de jugement détaillés dans le règlement de la consultation, la Commission a proposé le 21 juillet 2022 au Président de poursuivre les négociations avec le candidat SUEZ.

Le Président a invité le candidat à remettre une offre finale prenant en compte les prescriptions, précisions, observations et questions formulées par le Syndicat, avant le 22 juillet 2022. Cette offre finale a été reçue, dans les délais impartis et analysée.

Choix de l'offre

Après analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres définis ci-avant, le choix du Président s'est porté sur le candidat ayant présenté une offre pertinente en termes de proposition financière, répondant de façon pertinente en ce qui concerne les propositions techniques mise en œuvre et engagées pour assurer une qualité du service aux abonnés satisfaisante ainsi qu'une astreinte et une réaction face aux situations d'urgence.

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, le Président propose au Comité Syndical de retenir l'entreprise SUEZ comme titulaire du marché de services pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'adduction d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical DECIDE : 9 voix POUR

- D'APPROUVER le choix de la société SUEZ pour assurer, en tant que titulaire du marché de service, la gestion du service public de l'eau potable sur le périmètre des communes du SIE Haut Jura Sud, dont l'exploitation débutera le 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 3 ans, reconductible expressément 2 fois 1 an.
- D'APPROUVER le marché de services pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'adduction d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud à conclure avec la société SUEZ, et ses annexes.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de services pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'adduction d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud, et ses annexes, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents, et à procéder à toutes formalités aux fins de son enregistrement et de sa notification.

- Proposition NALDEO : Assistance bureau d'étude pour la prestation de service

Délibération reportée au prochain conseil

Informations et questions diverses

- Programmation réunion publique : forages La Pesse : Réunion programmée le vendredi 23 septembre 2022 – salle polyvalente des Bouchoux en présence de :


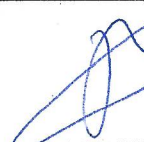

M. Faure Guy, Hydrogéologue et & Mme Balestie Jennifer, hydrogéologue,

et Mme Nourry cheffe de l'unité territoriale Santé Environnement du Jura -Agence Régionale de Santé

- CPIE : récupération de l'eau de pluie :

Réunion publique programmée le vendredi 14 octobre – lieu à définir.

Fin de la séance 19H35.

Secrétaire : M. Thomas GRECARD	M. Président : Christian ROCHET
	 

Liste des délibérations établie le 1^{er} août 2022 et envoyée aux mairies le 05 août 2022

Numéro	Objet	Décision
2022_08_01	Choix du titulaire et autorisation du Président à signer le marché de services pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'adduction d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud	9 voix Pour

Procès-verbal approuvé lors du conseil syndical du 20/9/2022